

### • Pour les requérants majeurs (18 ans et Plus)

#### Avec CNI

- Une photo d'identité (photo récente)
- Copie de la première page et l'original du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- Copie et original de la CNI
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

#### Sans CNI

- Une photo d'identité (photo récente)
- Copie de la première page et l'original du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- L'attestation d'identité en cours de validité
- Le récépissé d'enrôlement de la CNI
- L'original et la copie de la CNI d'un des parents
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

### • Pour les requérants mineurs (16 ans à 17 ans)

#### Avec CNI

- Une photo d'identité (photo récente)
- Copie de la première page et l'original du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- Copie et original de la CNI
- Une autorisation parentale légalisée à la mairie (au nom du père ou de la mère) ; **A défaut**, le tuteur légal s'il détient un acte de justice qui le prouve
- Copie et original de la CNI du parent qui a servi à faire l'autorisation parentale
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

## RENOUVELLEMENT

### SansCNI

- Une photo d'identité (photo récente)
- Copie et originale de la première page du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- L'attestation d'identité en cours de validité
- Le récépissé d'enrôlement de la CNI
- Une autorisation parentale légalisée à la mairie
- Copie et original de la CNI du parent qui a servi à faire l'autorisation parentale
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

### • Pour les requérants mineurs (14 à 15 ans)

- Une photo d'identité (photo récente)
- Copie et originale de la première page du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- Attestation d'identité
- Une autorisation parentale légalisée à la mairie
- Copie et original de la CNI du parent qui a servi à faire l'autorisation parentale
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

### • Pour les requérants (de 0 à 13 ans)

- Une photo d'identité (photo récente)
- Copie et originale de la première page du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- Extrait de naissance
- Une autorisation parentale légalisée à la mairie
- Copie et original de la CNI du parent qui a servi à faire l'autorisation parentale
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

NB :

✓ Les fonctions ne sont plus acceptées dans le passeport, il est plutôt exigé la profession qui est liée à la formation, au diplôme obtenu.

✓ Toute nouvelle profession ou changement de profession doit impérativement être justifiée, soit par le diplôme soit par tout autre document qui prouve la nouvelle activité;

✓ Tout changement de situation matrimoniale (**mariée**) doit impérativement être justifié par l'acte de mariage pour l'adjonction du nom de l'époux et (**divorcée**) par la grosse de divorce pour le retrait du nom du conjoint.